

## Arrêté n° 2024-arr-103-dir portant proclamation des résultats de l'élection à la vice-présidence étudiante de la ComUE Lyon Saint-Étienne

### La Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne,

*Vu le code de l'éducation, notamment le livre VII de la troisième partie, relatif aux établissements d'enseignement supérieur ;*

*Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne », notamment l'article 30 ;*

*Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE, notamment l'article 12 du règlement intérieur ;*

*Vu l'arrêté n° 2024-arr-97-dir du 10 septembre 2024 portant organisation de l'élection à la vice-présidence étudiante de la ComUE Lyon Saint-Étienne, modifié par l'arrêté n° 2024-arr-100-dir ;*

*Vu la délibération n° 37-CA-2024 du 6 novembre 2024 relative à l'élection du vice-président étudiant de la ComUE réalisée lors de la séance du 5 novembre 2024,*

### Arrête

**Article 1 :** Les résultats de l'élection à la vice-présidence étudiante de la ComUE, opérée lors de la séance du conseil d'administration du 5 novembre 2024, sont les suivants :

Nombre d'électeurs : 42

Nombre de votants : 39

Voix en faveur de M. T. GUICHON : 39

Votes blancs ou nuls : 0

**Article 2 :** Monsieur Thierry GUICHON est élu vice-président de la ComUE Lyon Saint-Étienne.

Fait à Lyon,

**Mme Nathalie DOMPNIER**  
Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne